



Municipalité de Crabtree

# AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :**

À une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree, tenue le 14 décembre 2015, le règlement suivant a été adopté :

- Règlement 2016-279 modifiant le règlement 2009-165 (r 250-2009) décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

Ce règlement entrera en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fera publier à la *Gazette officielle du Québec*.

Ce règlement est déposé au bureau de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Donné à Crabtree ce, 21 avril 2016

Pierre Rondeau

Secrétaire-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné(e), Pierre Rondeau, secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le **21 avril 2016** entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce **21 avril 2016**